



FONDATION POUR LES ÉTUDES
ET RECHERCHES
SUR LE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

La fiscalisation de l'aide

Webinaire Addis Tax Initiative (ATI)

28 mai 2021

Contribution de la FERDI

La FERDI

Sa mission

Influencer le débat international sur toutes les questions relatives au développement, sur la base de ses travaux de recherche.

C'est l'objectif visé concernant la fiscalisation de l'aide

Travaux publiés et évènements organisés sur le sujet, disponibles sur le site de la FERDI.

Une réflexion qui a suivi les débats au niveau international

D'abord, une analyse des arguments des bailleurs en faveur des exonérations, et de leurs conséquences

- ✓ A partir de l'expérience d'Haïti après le tremblement de terre : afflux d'aide et passage de la phase humanitaire à la phase de reconstruction (premier séminaire sur le sujet en 2013).
- ✓ Puis mise en évidence du paradoxe existant entre les exonérations exigées qui affectent directement la capacité à mobiliser des recettes internes et les exigences des bailleurs.

D'où un certain prosélytisme en faveur du paiement systématique des taxes...

Une réflexion qui a suivi les débats au niveau international (suite)

Puis le constat du *statu quo* malgré les déclarations officielles des bailleurs pour la fiscalisation de l'aide, et la recherche d'explications sur le terrain

- ✓ Des contraintes importantes : risque de surendettement des Etats, de baisse du volume de l'aide, cadre juridique régissant les relations entre bailleurs et receveurs ou conditions générales d'intervention des bailleurs inadaptés.
- ✓ Des cas pour lesquels la suppression des exonérations est difficile : grands projets, projets régionaux;

D'où un retour au pragmatisme

En conclusion...

- ✓ **La fiscalisation de l'aide ne peut se faire que progressivement, probablement de manière partielle...**
- ✓ **...et dans un contexte où après la crise sanitaire, il conviendra de tenir compte du risque de pressions en faveur des exonérations.**

Comment orienter maintenant la réflexion?

- ✓ Essentiellement en exploitant toutes les pistes susceptibles d'améliorer la transparence.
- ✓ **Pourquoi ?** Parce que c'est la clé à la fois pour limiter les exonérations, donc **promouvoir la fiscalisation**, et pour **mieux les gérer et les suivre**, c'est-à-dire limiter les abus.
- ✓ **Les nouvelles « lignes directrices » ouvrent la voie** à cette démarche, il s'agira d'aller au-delà.

Quelques exemples de thèmes à approfondir

- ✓ **L'évaluation des pertes de recettes** (dépendance fiscale) qui est souvent difficile : évaluer précisément cette perte à partir de données détaillées et fiables, inclure éventuellement l'impact des exonérations sur le bénéfice des adjudicataires ; adopter une présentation adaptée à ce type d'exonérations.
- ✓ **Les mécanismes de prise en charge adoptés dans certains pays francophones** : préciser la portée de cette « prise en charge » et la nature des recettes « d'ordre » qu'elle génère; adopter des procédures simples; et résoudre le problème des RAR dus aux dotations budgétaires insuffisantes.
- ✓ **Le rôle potentiel des instances régionales** : favoriser le dialogue entre bailleurs et receveurs; faciliter la refonte du cadre juridique; harmoniser les pratiques.

Merci pour votre attention